

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Taxation 2023

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance extraordinaire tenue le **jeudi 12 janvier 2023 à 19h 00**, en la salle habituelle des délibérations, le conseil déposera le projet de règlement n° 805 déterminant les taux de taxes, tarifs et compensation pour l'exercice financier 2023.

Ce règlement a pour but de déterminer les taux de taxes, tarifs et compensation pour l'exercice financier 2023.

Le lien pour accéder à la rencontre sera disponible, avec l'ordre du jour, sur notre site Internet à www.st-damien.com.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le règlement n° 805.

Donné à Saint-Damien, ce 5 janvier 2023.



Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier